



Ville de Pontivy

Extrait du registre des délibérations

Adhésion de la ville à l'ANDES (Association nationale des élus en charge du sport)

DEL-2021-016

Numéro de la délibération : 2021/016

Nomenclature ACTES : Autres domaines de compétences, Autres domaines de compétences des communes

Information relative à l'environnement : non

Date de réunion du conseil : 25/01/2021

Date de convocation du conseil : 19/01/2021

Date d'affichage de la convocation : 19/01/2021

Début de la séance du conseil : 18 heures

Présidente de séance : Mme Christine LE STRAT

Secrétaire de séance : Mme Alice CONAN

Étaient présents : M. AMOURETTE Philippe, Mme CARREE Véronique, Mme CONAN Alice, Mme DELMOULY Véronique, Mme DORE-LUCAS Marie-Madeleine, Mme GUILLEMOT Annie, M. GUILLEMOT Michel, Mme GUILLEMOT Nathalie, M. GUILLERMIC Eric, M. GUILLOT Georges-Yves, M. HILLION Daniel, M. JACQUES Benoît, Mme JAN Florence, M. JARNIGON Michel, M. JESTIN Hervé, Mme LE BRIGAND Emmanuelle, M. LE CLAINCHE Jean-Pierre, M. LE GUERNIC Paul, M. LE LU Maxime, Mme LE MOUEL Marie-Christine, Mme LE NY Alexandra, Mme LE ROCH Gaëlle, Mme LE STRAT Christine, Mme LE TUTOUR Maryvonne, Mme LEPREVOST Meltide, M. MARCHAND Christophe, M. MERCEUR Jean-Jacques, Mme MINGAM Julie, M. MOUHAOU François-Denis, M. PIERRE Alain, Mme RAULT Claudine.

Étaient représentés : Mme JUIN Marianne par Mme LE ROCH Gaëlle, M. LE BRIS Gabriel par M. LE GUERNIC Paul

Adhésion de la ville à l'ANDES (Association nationale des élus en charge du sport)

Rapport de Michel JARNIGON

Afin de favoriser le développement du sport dans la cité, il peut être utile pour la commune d'adhérer à l'association ANDES.

En effet, les buts définis par cette association regroupant l'ensemble des élus en charge du sport, sont de nature à aider et promouvoir les échanges entre communes dans un souci de bonne gestion et de partage des expériences en matière d'investissement et de fonctionnement.

L'Association Nationale des Elus en charge du Sport (ANDES) poursuit les principaux objectifs qui suivent :

1. Resserrer les liens et renforcer les échanges entre les communes par l'intermédiaire de leurs élus chargés des sports et de l'animation sportive, afin de favoriser le partage des expériences en matière de développement des activités sportives sur le plan communal, départemental, régional et national.
2. Assurer la défense des intérêts matériels et moraux, tant collectifs qu'individuels, de ses membres en toute matière relative aux activités et infrastructures sportives, y compris par voie d'action ou d'intervention en justice.
3. Assurer la représentation collective de ses membres auprès de l'Etat, du mouvement sportif, des organismes d'aménagement des normes équipements sportifs et d'homologation des enceintes sportives et de sécurité des manifestations sportives.
4. Constituer un organe de réflexion consultatif en matière de gestion, d'organisation des activités physiques et sportives, de concertation et négociation avec tous les organismes ayant une influence sur la vie sportive communale.

Le montant annuel des cotisations est fixé en fonction du nombre d'habitants pour les communes jusqu'au 31 décembre 2020, soit 232 € pour les villes de 5 000 à 19 999 habitants.

Il convient de désigner le représentant de la collectivité auprès de l'ANDES.

Nous vous proposons :

- Que la ville de Pontivy adhère à l'association de l'ANDES
- De désigner Monsieur Michel JARNIGON pour représenter la ville de Pontivy auprès de cette même association

La délibération est adoptée à l'unanimité.

Fait à Pontivy, le 26 janvier 2021

**LA MAIRE
Christine LE STRAT**

Transmise au contrôle de légalité le :

Publiée au recueil des actes administratifs le :

Certifiée exécutoire

**LA MAIRE
Christine LE STRAT**